GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

- Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... ctr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe d'ensemencement ou d'ensemencement ..... cse
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... dcd
Coupe de jardinage ..... cj
Brûlage partiel (dérogé au 5 juin) ..... brp
Reboisement ..... rbm
Plantation au godet ..... pgt
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Entretien commercial ..... ec
Récolte dans les tiges boisées (régénérée libres) ..... ecl

N.B. Ces interventions n'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux (toutes essences composantes prédominantes)	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (SB)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — à mélèze	R (MELE)
— — — à pin gris	R (PG)
— — — à thuya (cèdre)	R (CEDR)
— — — à pruche	R (PRUC)
— — — à sapin	R (SAPI)
Pinèdes (ensemble)	P
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	E (EN)
— — — (aucune essence composante prédominante)	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (CEDR)
— — — à mélèze	E (MELE)
— — — à pruche	E (PRUC)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à peuplier	E (PEUP)
— — — à sapin et/ou épinette	E (SAPI)
— — — (épinette blanche et/ou épinette blanche)	E (EB)
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge)	E (EN)
Sapinières (de sapin baumier)	S (SB)
— — — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse	S (SB)
— — — (aucune essence composante prédominante)	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (CEDR)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PR)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à peuplier	S (PEUP)
— — — à mélèze	S (MELE)
Pinèdes à pin blanc	Pb
— — — (pin blanc occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (PB)
— — — (aucune essence composante prédominante)	Pb (P)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (EN)
— — — avec pruche	Pb (PRUC)
— — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (SAPI)
Pinèdes à pin rouge	Pr
— — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (PR)
— — — (aucune essence composante prédominante)	Pr (P)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EN)
— — — avec mélèze	Pr (MELE)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec pruche	Pr (PRUC)
Pinèdes à pin gris	Pg
— — — (pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pg (PG)
— — — (aucune essence composante prédominante)	Pg (P)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (CEDR)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (EN)
— — — avec mélèze	Pg (MELE)
— — — avec pin rouge	Pg (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — avec pruche	Pg (PRUC)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (SAPI)
Cédrières (ensemble)	C
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)	C (C)
— — — (aucune essence composante prédominante)	C (E)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— — — à mélèze	C (MELE)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PRUC)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (SAPI)
— — — (prédominance de thuya)	C (C)
Pruchières (ensemble)	Pr
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)
— — — (aucune essence composante prédominante)	Pr (E)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (CEDR)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EN)
— — — à mélèze	Pr (MELE)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — — à pin rouge	Pr (PR)
— — — à pin gris	Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (SAPI)
— — — (plantation de pin sylvestre)	Pr (PS)
MÉLÈZES (ensemble)	Me
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Me (MELE)
— — — (aucune essence composante prédominante)	Me (E)
— — — à thuya (cèdre)	Me (CEDR)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (EN)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (PB)
— — — à pin rouge	Me (PR)
— — — à pin gris	Me (PG)
— — — à pruche	Me (PRUC)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (SAPI)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me (Le)
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me (Lj)
— — — (plantation de mélèze kirsch)	Me (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillage dominant	Feuillage dominant
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F (PR)	F1 (PR)
— — — — — avec sapin	F (SAPI)	F1 (SAPI)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F (EN)	F1 (EN)
Bouleaux à bouleau blanc et sapin	B (S)	B1 (S)
— — — avec épinettes noire ou rouge	B (E)	B1 (E)
— — — avec pin gris	B (PG)	B1 (PG)
— — — avec pin blanc	B (PB)	B1 (PB)
— — — avec pin rouge	B (PR)	B1 (PR)
— — — avec thuya	B (C)	B1 (C)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ (PB)	BJ1 (PB)
— — — — — avec épinettes	BJ (E)	BJ1 (E)
— — — — — avec résineux	BJ (R)	BJ1 (R)
Peuplements avec sapin	Pe (SAPI)	Pe1 (SAPI)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe1 (PB)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe1 (PG)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe1 (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (EN)	Pe1 (EN)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe1 (R)
Pinèdes à pin gris avec épinettes	Pg (E)	Pg1 (E)
Pinèdes à pin rouge avec résineux	Pr (R)	Pr1 (R)
— — — à pin blanc	Pr (PB)	Pr1 (PB)
— — — à pin gris	Pr (PG)	Pr1 (PG)
Mélangés à feuillus intolérants	M (F)	M1 (F)
— — — — sur sablière	M (F)	M1 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F1
— — d'essences intolérantes	F2
— — sur station humide	F3
Bouleaux	B
— — à bouleau blanc	B1
— — à bouleaux jaunes	B2
Peuplierais	Pe
Frênaies	Fr
— — à bouleau blanc	Fr (B)
— — à bouleaux jaunes	Fr (BJ)
— — à peuplier	Fr (PEUP)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr (F1)
Plantations de bouleaux blancs	Pb
— — de bouleaux jaunes	Pbj
— — de peuplier	Peup
— — de peuplier hybride	Ph

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé rocheux ..... dr
Désnudé et semi-désnudé humide ..... dh
Aulnaie ..... A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle par dépérissement ..... cd
Coupe partielle par chablis ..... ch
Coupe partielle plus épidémie légère ..... cp
Chablis partiel ..... chp
Épidémie légère ..... ep
Brûlé partiel ..... brp

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale ..... ct
Brûlé ..... br
Chablis total ..... chtl
Épidémie sévère ..... es
Friche ..... fr
Plantation ..... p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE	
10 (ans)	0-30 ans	
30	31-50	
50	51-80	
80	81-120	
120	121-200	
200	201 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
10-30 (ans)	30-70 (ans)
30-50	50-80
50-80	80-120
80-120	120-170
120-170	170-220

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jib (âgeing indéterminé) — Plus d'1 dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Vieux indéterminé — Plus d'1 dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges certaines de 90 ans. Autres peuplements majorité des tiges ont plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Extrême	91 et plus	e

Superficie minimale de pente > 0,5 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 0m	2 7m	3 13m	4 16m	5 19m	6 22m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C5 cp0 CH 0 — S = résineux; S1 = classe de pente; E3 = classe d'âge; C5 = classe de hauteur; cp = perturbation; 0 = origine; CH = densité; 0 = classe de densité; S = sous groupe d'essences; S1 = groupement d'essences

F 25 HW 0 L — F = feuillus; 25 = classe de pente; HW = classe d'âge; 0 = origine; L = classe de hauteur; 0 = classe de densité; L = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. CAUTHER, PARENT & ASS. (RIM. PUBL.)) SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. GÉT'MATRA FORESTAL LTÉE (RIM. PUBL.)) SIGNATURE

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière : Année de publication : 1982
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 82/4/1
Déclinaison magnétique : 13 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 7
Unité de gestion — 71
Unité d'aménagement — 1
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 3050
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 711
Municipalité — 78230
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1082
Région écologique — 2a

M.R.C. 740 PONTIAC
M.R.C. 710 COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-2 S.E.	31-K-1 S.O.	31-J-4 S.E.	31-J-4 S.O.
31-F-15 N.E.	31-F-16 N.O.	31-G-13 N.E.	31-G-13 N.O.
31-F-15 S.E.	31-F-16 S.O.	31-G-13 S.E.	31-G-13 S.O.
31-F-10 N.E.	31-F-9 N.O.	31-G-12 N.E.	31-G-12 N.O.

31 F/16 S.E.

Compt. for. : 7402-7715-9200-9512-5500-6001-6500
À jour : avril 1994
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. - D.G.I. CONSULTANTS (RIM. PRIV.)) SIGNATURE

UC 71, 72

2/54